

DISCOURS ACCUEIL

Direction Départementale des Territoires

4^e édition de la Journée départementale du paysage en Haute-Loire
Le Plan de paysage : un outil au service des élus

21 octobre 2021 au Puy en Velay

Seul le prononcé fait foi

Au pied de la cathédrale Notre-Dame du Puy, je suis très heureux de vous retrouver, vous les élus locaux et vous les autres acteurs du réseau paysage départemental pour partager une journée entière sur les différentes manières de prendre en compte le paysage, de le préserver, de l'interpréter, de le valoriser et de le faire vivre.

Préambule

J'adresse mes remerciements les plus chaleureux au Maire du Maire du Puy-en-Velay, Michel Chapuis pour la mise à disposition de cette belle salle Jeanne D'Arc, parfaitement rénovée.

Je remercie également Monsieur NAVARRE pour sa participation au fil de la journée au titre de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Je vous prie de recevoir les excuses de Eric Étienne, notre Préfet, qui m'a confié la représentation de l'État pour cette **4^e édition de la Journée départementale du paysage en Haute-Loire**.

Introduction

Le paysage est au cœur des politiques publiques. Les textes fondateurs de la politique du paysage sont la loi paysage de 1993 et la convention européenne de 2000. Et, ils doivent désormais pleinement jouer leurs effets.

La **Journée** internationale du **paysage** est célébrée chaque année le 20 octobre, jour anniversaire de la signature de la Convention du Conseil de l'Europe sur le **paysage**. C'était hier, et dès aujourd'hui, nous voici à nouveau au travail.

Pour les raisons sanitaires que vous connaissez, la dernière édition remonte à 2 ans sur les terres de Monistrol-sur-Loire. J'en profite d'ailleurs pour remercier M. Lyonnet, vice-président de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de la Haute-Loire, vice-président de la communauté de communes des Marches du Velay Rochebaron, maire de Monistrol-sur-Loire, qui nous honore de sa présence et qui nous avait accueilli en 2018 sur sa commune avec la Sous-Préfète d'Yssingaux.

Cette journée avait été axée sur le triptyque : cultiver, fabriquer et habiter. Elle avait mis en exergue la cohabitation de ces différentes façons de se glisser dans le paysage sur l'Est du département

Territoire exceptionnel

Aujourd'hui, nous sommes dans le bassin du Puy-en-Velay.

C'est un **Territoire exceptionnel**, un paysage urbain emblématique non seulement de la Haute-Loire mais de toute l'Auvergne. C'est l'un des rares sites à avoir fait l'objet d'une protection de grande ampleur au titre de la politique des sites et des paysages et d'être **associée à la mise en place d'un des plus grands Secteurs Sauvegardés aujourd'hui consacré par la labellisation UNESCO, celui de la cité mariale au titre des Chemins de St-Jacques.**

La ville haute du Puy-en-Velay constitue la figure de proue du territoire de l'agglomération. Le site, unique au monde, est marqué par la dualité de dimensions spirituelles et naturelles. La cathédrale Notre-Dame du Puy et l'Hôtel-Dieu constituent des atouts majeurs de développement et une reconnaissance internationale.

Au regard du caractère exceptionnel et de la qualité paysagère singulière du bassin du Puy-en-Velay, une étude stratégique sur le paysage suivant la méthodologie d'un **Plan de Paysage** est apparue comme une évidence.

Le Plan de Paysage, un outil au service des élus.

C'est ce plan de paysage qui est le thème de notre journée, 4^e édition de la Journée départementale du paysage.

Cette initiative de la direction départementale des territoires (DDT), animatrice départementale sur le sujet, a permis de mettre en contact les différents acteurs traitant du sujet : élus, techniciens des collectivités, associations environnementales et de protection du paysage, professionnels (architectes, paysagistes), services de l'État. Et, évidemment, en partenariat avec la CAPEV, la tenue de cette journée prend tout son sens.

Études de grande qualité, les plans de paysage sont aussi des outils qui permettent de monter des projets et de trouver des moyens financiers. Dans notre cas particulier, une partie de ces moyens peut provenir de la politique du « 1 % Paysage développement et cadre de vie ».

Un Plan de Paysage qui s'inscrit aussi dans le cadre particulier de la politique « 1 % Paysage développement et cadre de vie »

La politique du 1% Paysage, Développement et Cadre de vie a été engagée en 1989 sur les autoroutes A75 et A20, et a été progressivement étendue aux grandes infrastructures à caractéristiques autoroutières comme la RN88, dont **le contournement du Puy-en-Velay.**

Cette politique vise à faire de la valorisation des paysages des territoires traversés un facteur de développement économique et touristique. Elle produit un effet "levier" fort pour développer des projets partenariaux exemplaires et des actions pédagogiques sur les paysages aux abords des nouvelles infrastructures routières. L'enjeu de la démarche 1 % est de permettre l'appropriation par les élus de ces actions qui font sens pour le territoire. Le plan de paysage doit être le lieu de convergence des différentes politiques publiques pour parvenir à un projet de territoire.

Déroulé de la journée

Il me revient de rappeler la proposition du déroulé de la journée qui vous a été transmis.

Dans un 1^{er} temps ce matin, mes collègues de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement vont nous présenter l'outil Plan de Paysage.

Ensuite, un zoom sera réalisé par *le cabinet paysagiste -Unn*. L'équipe de Victor Miramand nous dévoilera la méthodologie utilisée pour le mettre en œuvre. Elle nous proposera deux déambulations pour saisir l'essence même de la démarche.

Après avoir nourri les sens et l'esprit, un repas sur plateau nous sera proposé dans le respect des conditions sanitaires.

Dès 13h30, Claude CHAZELLE nous présentera plusieurs aventures paysagères auxquelles il participe dont celle du grand site Bibracte- Mont-Beuvray dans le Morvan et celle sur la RN 102 avec la liaison A75-Brioude.

Mathilde SIVRÉ partagera une autre histoire, celle du Plan Paysage mené sur la RD 906 et la vallée de la Dore dans le parc naturel régional du Livradois-Forez.

Je les remercie tous d'avance pour leur contribution à l'animation de cette journée.

Et, vers 14h30, dans le cadre d'un atelier par groupe, nous vous avons réservé un temps d'échange qui permettra de s'assurer que le plan de paysage est devenu moins mystérieux.

A l'appui des deux précieux témoignages, des photos que vous aurez bien voulu apporter et d'une pré sensibilisation par voie de questionnaire, vos propres réflexions sur l'évolution du paysage de votre quotidien alimenteront l'atelier que nous avons nommé : *Et, s'il y avait un plan de paysage sur notre territoire ?*

Quelles thématiques nous questionneraient, quels accompagnements solliciter, quels leviers activer ?

Et pour l'heure, place aux spécialistes de la DREAL. Je leur laisse le soin de se présenter et de nous expliquer ce qu'est un plan de paysage.

Belle journée à tous !